

# Groupe « Oxygène » Tribune de l'opposition - Décembre 2023

## Tri à la source des bios déchets

Cette mesure fait partie de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Le code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine ».

A l'Isle-Adam, où en est-on ? Apparemment nulle part ! Sa mise en place obligatoire au 1er janvier 2024 semble être en panne sèche. Lors du conseil municipal de mars 2023, nous avions interrogé le Maire sur les modalités de mise en place et l'accompagnement des citoyens dans cette nouvelle modalité qui nécessite information, pédagogie, et organisation. Tri-or avait mis en avant sa rencontre avec un bureau d'études et qu'il serait sans doute proposé aux familles, des composteurs à un coût très faible et la mise en place de collecteurs collectifs...

Qu'en est-il de ces engagements 9 mois plus tard ? Rien ! Pas d'information municipale dans les pages « Environnement et Biodiversité » de « Regards », qui serait un très bon support pour familiariser les Adamoises et Adamois avec cette nouvelle pratique. Plus que jamais les questions écologiques sont au cœur de nos préoccupations !

La gestion de la valorisation de nos déchets est un enjeu important qui responsabilise chaque citoyen. Encore faut-il qu'on lui en donne les moyens ! Comme 2023 n'aura pas permis à bon nombre de propriétaires d'installer des panneaux solaires, nous espérons pour 2024 que des actes forts voient le jour et viennent enfin concrétiser les promesses du Maire lors de sa campagne des municipales.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année !

C. PELEGRIN, E. LEGRIS & C. MULLER

[www.oxygene2026.fr](http://www.oxygene2026.fr)

Tél. : 0656738450